



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8357^e séance

Jeudi 20 septembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Cohen (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M. Adme
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Duclos
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 20 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/778)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 20 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/778)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à faire un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/778, qui contient le texte d'une lettre datée du 20 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil sur l'appui continu de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément à la demande du Conseil de l'informer sur les progrès réalisés par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais vers la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 2412 (2018). Je tiens également à expliciter brièvement les recommandations du Secrétaire général de reconfigurer la FISNUA, telles que présentées dans sa lettre datée du 20 août (S/2018/778).

En ce qui concerne le premier objectif, qui est de faciliter la pleine liberté de mouvement, le Soudan et le Soudan du Sud ont accordé une autorisation permanente à toutes les patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Depuis le mois de mars, les deux pays ont

autorisé leurs observateurs nationaux en chef basés au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadougli à donner leur approbation. En conséquence, toutes les patrouilles effectuées par la FISNUA depuis avril ont été approuvées sans retard.

En ce qui concerne le deuxième objectif, à savoir mettre la dernière main à l'accord sur les quatre bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la FISNUA continue de gérer une base d'opérations à Tichwin/Panakuac dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, et les efforts se sont poursuivis au cours de la période considérée pour mettre en place les trois autres bases d'opérations. Le Comité spécial de la zone des 14 miles s'est réuni le 28 août, lorsque la délégation sud-soudanaise a déclaré qu'elle n'avait pas pu convaincre les dirigeants locaux de permettre la création des bases d'opérations à Safaha/Kiir Adem et à Soumaya/Wierayen. Par conséquent, le Comité a recommandé de renvoyer la question au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. En ce qui concerne la création de la quatrième base d'opérations dans la zone d'Abou Qoussa/Wunkur, il revient toujours au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité d'envisager un autre endroit en raison de la présence d'entités rebelles.

Malgré les efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour convoquer des réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité au cours de la période considérée, ce qui est le troisième objectif, les trois réunions prévues ont été reportées par les parties. La réunion qui devait se tenir les 11 et 12 août, et la réunion ultérieure qui était prévue pour les 6 et 7 septembre, ont été reportées pour permettre la tenue de pourparlers entre les parties sud-soudanaises à Khartoum et des consultations subséquentes sur l'accord conclu le 30 août. La réunion prévue pour les 17 et 18 septembre a été reportée par le Soudan en raison d'engagements antérieurs du Gouvernement. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a prévu de tenir la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité le 23 septembre.

En ce qui concerne la promotion de la mise en place des couloirs transfrontaliers, qui sont les quatrième et cinquième objectifs, les progrès sont toujours tributaires des activités de sensibilisation des communautés frontalières entreprises par les parties. Les

efforts de sensibilisation sont nécessaires pour dissiper les inquiétudes des communautés frontalières, tout en soulignant que le marquage de couloirs transfrontaliers et les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ne portent aucunement préjudice au statut juridique actuel et futur de la frontière. La prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité aborder les questions de sensibilisation avec les communautés frontalières.

Enfin, le Programme frontière de l'Union africaine a convoqué, du 10 au 13 septembre, le Comité mixte de démarcation, ce qui est le sixième objectif, afin de reprendre les discussions sur la démarcation de la frontière. Cependant, les parties n'ont pas pu avancer dans leurs discussions sur le document de délimitation de la frontière, qui doit guider les activités de démarcation. Les progrès sur ce document sont au point mort depuis 2017. La Commission frontalière mixte doit se réunir en octobre.

Bien que les conditions énoncées dans la résolution 2412 (2018) n'aient été que partiellement remplies, les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud ont connu plusieurs autres évolutions positives ces derniers mois, notamment les efforts entrepris par le Soudan pour faciliter les négociations entre les parties sud-soudanaises à Khartoum. Sur la base de cette collaboration prometteuse entre les parties, je demande au Conseil d'examiner les recommandations de reconfiguration formulées par le Secrétaire général dans sa lettre du 20 août pour adapter la FISNUA aux réalités actuelles afin d'appuyer au mieux les efforts des deux Gouvernements pour mettre en œuvre leurs engagements.

Les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière se sont considérablement intensifiées et ont pris de l'ampleur au cours de l'année écoulée grâce aux efforts dynamiques déployés par le Conseil de sécurité et la FISNUA pour poursuivre leurs activités, notamment la création de bases d'opérations. Ce mécanisme demeure un élément essentiel du cadre qui régit la relation entre les deux pays et sa normalisation. C'est à cet égard que je demande au Conseil d'examiner la recommandation figurant dans la lettre du Secrétaire général et d'autoriser un léger ajustement du mandat de la FISNUA concernant le Mécanisme, dans les limites des ressources actuelles. Cela permettrait à la mission de mieux appuyer les efforts de démarcation des frontières déployés dans le cadre du programme frontalier de l'Union africaine, y

compris la nécessaire sensibilisation des communautés frontalières, dont j'ai déjà parlé. Les recommandations prévoient la création de deux autres postes de commandement de secteur et bases d'opérations dans la zone frontalière démilitarisée sécurisée, si nécessaire, pour assurer une couverture plus complète de la région frontalière. Des troupes seraient transférées de la zone d'Abyei pour que le Mécanisme puisse fonctionner à plein régime. Cela permettrait d'aligner la diminution de la menace militaire sur la réduction correspondante des besoins militaires dans la zone d'Abyei.

En ce qui concerne la zone d'Abyei, la composante militaire de la mission concentrerait ses déploiements le long de ses frontières pour se protéger contre les incursions armées. Compte tenu de l'augmentation de la criminalité dans la zone d'Abyei, les recommandations préconisent le déploiement de trois unités de police constituées et de policiers spécialisés supplémentaires afin que la mission s'emploie davantage à maintenir l'ordre public et continue à faire progresser la paix entre les communautés locales. Les modifications proposées s'inscrivent dans les limites du plafond actuel de 4550 membres du personnel en uniforme. Le Secrétariat a engagé de vastes consultations avec les parties et l'Union africaine en vue de formuler ces recommandations, qui s'efforcent de faire face à la situation sur le terrain en réduisant les effectifs militaires dans la zone d'Abyei, en faisant en sorte que la police assure la sécurité et la sûreté, en renforçant le mandat de la mission, en veillant à ce que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière fonctionne avec succès, et en aidant le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans sa démarche politique. La poursuite de l'engagement du Conseil avec les parties est nécessaire pour convenir d'un mandat pour la FISNUA qui servirait à la fois les parties et leurs communautés frontalières.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il est impératif que toutes les missions de maintien de la paix répondent à l'évolution des besoins sur le terrain et s'emploient à trouver une solution politique. Dans le cas de la FISNUA, l'appui à la mise en œuvre des accords de coopération de 2012 et au règlement du statut d'Abyei et de la frontière doit être recadré de manière à permettre aux parties de réaliser des progrès significatifs. La lettre du Secrétaire général énonce les recommandations qui visent à atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité dans le cadre de ses délibérations sur le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Je limiterai mes remarques à la question des progrès réalisés dans les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur le statut final d'Abyei. C'est le règlement de cette question par-dessus tout qui permettrait à la FISNUA de se retirer d'Abyei en temps voulu.

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, le Groupe de haut niveau de l'Union africaine, présidé par le Président Mbeki, a examiné cette question et, en 2013, a formulé une proposition visant à résoudre la question du statut d'Abyei par voie de référendum. Sa proposition, y compris les modalités d'un tel référendum, a été examinée puis adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en 2013. Le Soudan s'est opposé à cette proposition et aucune autre mesure n'a été prise à ce jour. En effet, en 2014, le dossier Abyei dans chaque pays a été transféré aux bureaux des Présidents Omar Al-Bashir et Salva Kiir. Depuis lors, malgré des réunions occasionnelles entre les Présidents au cours des cinq dernières années, l'invitation d'inscrire Abyei à l'ordre du jour de ces réunions n'a cessé d'être rejetée par les deux principaux intéressés.

L'éclatement de la guerre civile au Soudan du Sud en 2013 et de nouveau en 2016 a relégué la question d'Abyei à l'arrière-plan. Les difficultés internes des deux pays ont empêché la tenue d'un débat sur cette question, notamment en raison des récriminations mutuelles entre eux au sujet des allégations selon lesquelles ils appuieraient les insurrections internes respectives dans les deux pays. Le Soudan du Sud, en particulier, n'était pas en mesure de mener des négociations sur ce sujet difficile, étant donné le déséquilibre de pouvoir entre les deux pays. Les tensions qui prévalaient entre les deux pays ont eu des répercussions sur la chaîne de l'autorité. La régularité et le ton des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei destinées à traiter de l'administration intérimaire de la zone d'Abyei reflètent cette approche combative. La délégation de Djouba a insisté sur le fait que le Comité de contrôle n'était pas habilité à traiter des questions relatives à l'administration conjointe du territoire.

Nous pensons maintenant qu'il y a de bonnes raisons d'espérer que la réticence des parties à régler la question du statut final et même celle de l'administration provisoire changera. Au cours des derniers mois, nous avons constaté un changement remarquable dans la volonté des États de la région de la Corne de l'Afrique d'engager des relations avec des voisins avec lesquels ils entretenaient depuis longtemps des relations hostiles ou même des conflits ouverts. Le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée a déclenché, sinon le règlement des différends entre les États de la région, du moins la volonté de s'engager mutuellement à rechercher des solutions. La pression des pairs est maintenant omniprésente pour régler les conflits qui assaillent la région, freinent son développement et son intégration économique ou exacerbent l'instabilité politique dans la Corne de l'Afrique. Ce changement n'est nullement mieux représenté que par les efforts de Khartoum pour négocier un accord entre les parties rivales dans le conflit civil au Soudan du Sud.

Le Soudan a insisté sur le fait qu'il agissait dans l'intérêt de la paix dans la région et de l'établissement de relations de bon voisinage avec le Soudan du Sud. Ses efforts ont été publiquement appréciés par Djouba et les autres parties signataires de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Sud Soudan. Il ne fait aucun doute que la médiation réussie par le Soudan des questions en suspens dans le cadre du processus de paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a contribué à réduire les tensions entre Djouba et Khartoum. Il est à noter qu'une partie de l'accord porte sur l'établissement d'une modalité concrète de coopération entre les deux pays, en particulier en ce qui concerne la remise en état des champs pétrolifères de l'État de l'Unité. Dans mes relations avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, je les ai encouragés à étendre leur coopération dans le secteur pétrolier en vue d'intensifier leurs relations dans d'autres domaines d'intérêt mutuel. Il semble également que la réduction de l'intensité des conflits civils internes des deux pays, en particulier au Soudan du Sud, pourrait permettre d'envisager une solution à cette question ainsi qu'aux autres questions couvertes dans les accords de coopération mutuellement convenus.

Ce nouvel état d'esprit a permis à d'éminentes personnalités concernées par Abyei, dont l'ancien Ministre des affaires étrangères Francis Deng, de générer une série de discussions informelles à Khartoum. Leur objectif est d'identifier une feuille de route qui rajeunirait la coopération entre les Ngok Dinka et les

Misseriya et d'ouvrir une fenêtre pour discuter du statut final d'Abyei. C'est la première fois depuis 2012, date à laquelle les Présidents ont pris la responsabilité de la question d'Abyei, que les lobbyistes d'Abyei des deux pays ont pu engager des discussions directes sur cette question sensible.

La position plus positive entre les deux pays a encouragé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à inviter les deux Ministres des affaires étrangères, Deng Alor Kwol et Eldirdiri Mohamed Ahmed, à discuter du statut définitif d'Abyei la semaine prochaine. Cette réunion devait se tenir en marge d'une session extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. J'ai personnellement demandé aux deux Ministres des affaires étrangères d'évaluer leur volonté de s'engager sur cette question et de confirmer que le moment était opportun pour une telle discussion. Ils se sont montrés positifs tout en indiquant clairement qu'ils ne feraient pas de promesses excessives quant à la réussite de l'opération. Nous venons d'apprendre que les deux Gouvernements ont maintenant décliné l'offre d'en discuter en marge de la réunion du Mécanisme prévue pour les 23 et 24 septembre, mais c'est très probablement en raison de l'indisponibilité des deux Ministres des affaires étrangères, en raison de leur présence ici à New York. J'ai toutefois bon espoir qu'un tel dialogue aura effectivement lieu. Même s'il ne sert qu'à inscrire la question du statut final d'Abyei à l'ordre du jour, ce serait une avancée positive.

Dans ces circonstances, s'agissant de deux questions connexes, premièrement, je peux affirmer, au regard de la proposition du Secrétaire général sur la FISNUA, que donner à la FISNUA une profondeur politique lui permettra de mieux gérer les relations intercommunautaires à Abyei et dans les zones frontalières adjacentes, en attendant une solution définitive. Deuxièmement, je peux confirmer que le Soudan et le Soudan du Sud admettent tous deux que la FISNUA a incontestablement contribué au maintien de la paix et de la stabilité dans la zone, notamment grâce au dialogue intercommunautaire, et qu'elle a empêché une reprise du conflit à Abyei et, partant, entre les deux pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et l'Envoyé spécial Nicholas Haysom de leurs exposés. J'en profite également pour dire à quel point nous avons apprécié les efforts dévoués et les contributions de M. Haysom sur la question d'Abyei ces deux dernières années.

Nous notons avec satisfaction, cette fois encore, que les conditions de sécurité à Abyei demeurent globalement stables. De fait, Abyei est devenu un pôle dynamique aux confins du Soudan et du Soudan du Sud, et un sanctuaire pour les réfugiés venant de diverses communautés. Cela découle directement de la stabilité générée par la présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans la zone. Par rapport à la situation qui régnait il y a six ou sept ans, le contraste est frappant, et la FISNUA mérite d'être félicitée pour ce qu'elle a réussi à accomplir – à savoir, globalement, entretenir la paix et la stabilité dans la région d'Abyei.

Pour autant, nous ne devons pas baisser la garde. Ne nous faisons pas d'illusion : la présence continue de la FISNUA est absolument indispensable au maintien de cette stabilité globale. Sans la présence de la FISNUA, le risque d'une reprise des violences intercommunautaires reste très réel. Comme l'a dit le Secrétaire général, le calme relatif que la FISNUA réussit à maintenir dans la zone d'Abyei ne signifie pas que les problèmes ont été réglés. Tant s'en faut.

Le Soudan et le Soudan du Sud ont peut-être réalisé des progrès importants sur la voie de l'activation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, mais peu de choses ont été faites pour appliquer l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. Ainsi, les institutions provisoires conjointes qui étaient censées être mises en place en attendant le règlement définitif de la question d'Abyei n'ont toujours pas été créées.

Au vu de cette réalité, il est logique d'envisager de réorganiser la mission afin d'accroître son aptitude à aider les parties à mettre pleinement en œuvre leurs accords. Après tout, c'était là la principale raison du déploiement de la FISNUA. Nous remercions le Secrétaire général de son esprit d'initiative à cet égard. Nous partageons la plupart des évaluations et des recommandations qui figurent dans sa lettre (S/2018/778).

Nous convenons que les activités de la FISNUA le long de la frontière doivent être menées en conformité et en complément de ses tâches dans la zone d'Abyei. Nous considérons que le Mécanisme conjoint est une composante intrinsèque du mandat de la FISNUA. De fait, ce que la Force a été en mesure d'accomplir pour maintenir la paix et la stabilité dans la région d'Abyei a beaucoup à voir avec ce qu'elle fait pour prévenir les affrontements le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud grâce au Mécanisme. Cela doit servir de socle à l'avenir. Modifier ces dispositions serait lourd de conséquences sur le terrain pour la stabilité de la région tout entière.

Nous convenons également d'accord avec le Secrétaire général que le Mécanisme conjoint demeure un élément essentiel du cadre qui régit la relation entre les deux pays. Il n'y a pas eu un seul affrontement entre leurs armées depuis que le Mécanisme a été inscrit au mandat de la FISNUA en 2012. Cela témoigne clairement de l'importance des activités et du fonctionnement du Mécanisme. Nous appuyons donc les recommandations du Secrétaire général tendant à ce que le Mécanisme soit pleinement déployé et que les accords de 2012 relatifs à la sécurité et à la frontière soient mis en œuvre.

Cela étant, nous ne pensons pas que réaffecter certains contingents de la zone d'Abyei au Mécanisme soit l'approche idoine pour la pleine opérationnalisation du Mécanisme. Réduire les effectifs dans la zone serait lourd de conséquences. Nous préconisons fortement de ne pas modifier les effectifs. En outre, il nous est difficile d'appuyer la proposition de déployer des forces de police au détriment des effectifs militaires. Certes, il est judicieux de déployer du personnel de police, surtout en l'absence du Service de police d'Abyei envisagé, mais nous pensons qu'il est prématuré de réduire le nombre de militaires dans la zone tant que les accords de 2012 ne sont pas intégralement mis en œuvre.

La proposition de renforcer et de réorganiser la composante civile de la mission arrive assurément à point nommé. La population espère vivement que la FISNUA pourra acheminer l'assistance humanitaire et l'aide au développement maintenant qu'elle a assuré la stabilité de la zone. En l'absence de structures administratives de base, une composante civile renforcée pourrait dispenser les militaires d'assumer des responsabilités civiles supplémentaires. Nous appuyons avec force la mise en place d'un programme civil spécifique, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux donateurs pour qu'ils financent des projets

axés sur la réconciliation et le développement et adaptés aux besoins des deux communautés.

Tout cela, je dois le dire, souligner clairement qu'il importe de continuer à collaborer pleinement avec toutes les parties prenantes, en particulier les Gouvernements soudanais et sud-soudanais. Le consentement des parties concernées est un principe fondamental du maintien de la paix, et l'accord des deux Gouvernements est indispensable avant tout changement du concept de la mission de la FISNUA. C'est d'autant plus important que le déploiement de la FISNUA est unique en son genre.

Je peux affirmer sans crainte de me tromper que la FISNUA est désormais l'une de nos missions de maintien de la paix les plus efficaces. Elle a obtenu, au prix de durs efforts, des résultats impressionnants. Néanmoins, nous sommes tous conscients que la stabilité relative qui règne le long de la frontière et dans la zone est fragile. Quelles que soient les décisions que nous prendrons, nous devons veiller à ce qu'elles ne réduisent pas à néant ce qui a été accompli par la FISNUA. Nous devons continuer d'avancer et de progresser en faisant fond sur les progrès déjà accomplis.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud de leurs exposés fort utiles.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions relatives à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), à savoir le rôle de la mission, le renouvellement de son mandat et la nature dudit mandat.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle de la mission, nous prenons note des propositions du Secrétaire général qui figurent dans sa lettre datée du 20 août (S/2018/778). Nous avons conscience du rôle clef qu'a joué cette opération de maintien de la paix dans l'instauration d'une stabilité relative à Abyei. Nous saluons le rôle de premier plan joué par les soldats de la paix éthiopiens dans l'avènement et le maintien de cette stabilité. La FISNUA est désormais l'une des meilleures opérations de maintien de la paix, et nous remercions l'Éthiopie de sa contribution positive à cet égard. Le Conseil de sécurité doit s'attacher en priorité à trouver des solutions politiques. Cela peut être obtenu avec l'appui des opérations de maintien de la paix et en coordination avec les pays hôtes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renouvellement du mandat, nous espérons qu'il sera tenu compte du rôle et des réalisations de la Mission, notamment la poursuite des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière qui a permis d'améliorer considérablement les résultats de la Mission.

Pour ce qui est des questions techniques telles que le niveau des effectifs de la Mission, le fonctionnement optimal de chacune de ses composantes et leurs sites de travail, ces aspects pourront être examinés par le Conseil de sécurité au cours des prochaines semaines en fonction de l'évolution de la situation à Abyei.

En ce qui concerne les relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud, la coopération est constructive et se développe, ce qui a été salué par les pays voisins, la Ligue des États arabes, l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

Troisièmement, s'agissant de la nature du mandat, compte tenu de l'examen stratégique de la mission réalisé cette année et de l'adoption de la résolution 2416 (2018), toute modification du mandat devra tenir compte des accords conclus entre les deux parties concernant Abyei. Étant donné que le consentement des parties est l'un des trois principes cardinaux du maintien de la paix et que la FISNUA a été créée sur la base des accords bilatéraux de 2011 et 2012, toute nouvelle mesure ne devra intervenir qu'après consultation et accord des parties, et non avant.

Pour terminer, nous soulignons notre détermination à poursuivre les consultations avec le Soudan et le Soudan du Sud à cet égard.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé sur la situation à Abyei, sur le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et sur les recommandations du Secrétaire général en vue de sa reconfiguration. Elle remercie également M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, pour son exposé.

Ma délégation fera des observations sur la situation sécuritaire et politique; la mise en oeuvre des mesures relatives à l'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément aux dispositions de la résolution 2412 (2018); et les recommandations du Secrétaire général pour la reconfiguration de la FISNUA.

Sur le volet politique, la Côte d'Ivoire note avec regret le peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords de coopération de 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud. Elle estime que, dans l'attente du règlement du statut final de la zone et afin de renforcer la stabilité ainsi que d'assurer la prospérité et le développement de la région d'Abyei, des institutions communes doivent être mises en place, conformément aux accords entre les parties sur la région et leur frontière commune.

La Côte d'Ivoire reconnaît la complexité de la situation politique, économique et sécuritaire interne à chacun des deux pays. Elle salue également le rôle joué par le Président soudanais dans la résolution du conflit au Soudan du sud. Cependant, la stabilité de la zone d'Abyei et la paix entre les deux pays restent tributaires de l'implication politique véritable des dirigeants soudanais et sud-soudanais, qui devraient accorder une attention diligente à ladite zone, au regard de son importance.

Sur le plan sécuritaire, mon pays se félicite des efforts consentis par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei afin de garantir la sécurité et la stabilité dans la zone concernée. Ma délégation salue également les efforts fournis par la Force intérimaire et les différents organismes des Nations Unies visant à promouvoir le dialogue comme moyen de règlement des conflits entre les différentes communautés vivant dans cette zone. Toutefois, la situation instable, soulignée à juste titre dans la lettre du Secrétaire général (S/2018/778), et qui demeure une source d'inquiétude pour mon pays, pourrait se détériorer en l'absence d'un règlement politique viable sur le statut final de la zone d'Abyei.

S'agissant de la mise en œuvre des mesures comprises dans la résolution 2412 (2018), la Côte d'Ivoire se réjouit du maintien par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais de l'autorisation des patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA, donnant ainsi à la Force une plus grande liberté de mouvement dans l'exercice de sa mission. Ma délégation se félicite également de la reprise des discussions permettant d'aborder les questions relatives à la démarcation des parties convenues de la frontière commune. Elle regrette cependant les faibles avancées enregistrées sur la résolution des questions politiques comprises dans ces mesures, notamment la finalisation de l'accord sur les trois bases d'opérations restantes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la tenue des réunions du

Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

À cet égard, la Côte d'Ivoire partage l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de maintenir le soutien apporté par la FISNUA au Mécanisme, en raison du rôle stabilisateur que celui-ci joue dans la zone d'Abyei. Elle encourage donc les autorités des deux pays à tirer profit de cet appui et à fournir davantage d'efforts en vue de la mise en œuvre des différents accords et des mesures prescrites par la résolution 2412 (2018) ainsi que par les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par ailleurs, mon pays est d'avis qu'il appartient au Conseil de sécurité d'exhorter toutes les parties à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre diligente et intégrale des accords relatifs à la frontière et à la pleine opérationnalisation du Mécanisme.

La Côte d'Ivoire voudrait saluer le Gouvernement éthiopien pour son appui continu en vue de la stabilisation d'Abyei, ainsi que l'engagement de la FISNUA, dont l'importance de la présence dans la zone n'est plus à démontrer. Elle a un effet stabilisateur indéniable et contribue également à prévenir les affrontements entre les populations locales, de même qu'entre les armées soudanaises et sud-soudanaises depuis sept ans. Il importe cependant que le mandat de la FISNUA soit adapté afin, non seulement, de refléter l'évolution de la situation sur le terrain, mais aussi d'améliorer son efficacité dans la mise en œuvre de ses obligations en matière de protection des populations.

Ma délégation prend donc note des recommandations du Secrétaire général pour la reconfiguration du mandat de la Mission, et se réjouit à cet effet de ses clarifications sur l'articulation des rôles que joueront le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Elle salue les recommandations relatives à la mise en place de programmes spécifiques de relèvement et de développement en faveur des populations de la zone, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire continuera d'accorder toute l'attention que requièrent ces recommandations qui, sans aucun doute, éclaireront les membres du Conseil lors des discussions pour le renouvellement du mandat de la FISNUA.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix et l'Envoyé spécial Haysom de leurs mises à jour détaillées

sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de leurs efforts pour aider le Soudan et le Soudan du Sud à régler les questions en suspens entre les deux pays concernant Abyei.

Ma délégation accueille favorablement les recommandations du Secrétaire général sur la reconfiguration du mandat de la FISNUA et voudrait faire les observations suivantes.

Le Kazakhstan estime que la stabilité et la paix durables à Abyei ne sont possibles qu'à travers la mise en œuvre intégrale de l'Accord conclu en juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et des accords de coopération de septembre 2012. Nous signalons l'importance du travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction du Président Mbeki, afin de fournir un appui politique pour faire progresser la mise en œuvre des accords.

Nous sommes préoccupés qu'en dépit de la stabilité de la situation en matière de sécurité, les progrès sur le statut final d'Abyei demeurent insuffisants. Nous appuyons donc les recommandations du Secrétaire général visant à renforcer le rôle de la Mission dans le règlement des différends frontaliers et de la question du statut définitif d'Abyei, en étroite collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Nous félicitons la FISNUA d'avoir réussi à instaurer la stabilité et la réconciliation entre les deux communautés et à atténuer les violences intercommunautaires à Abyei. Nous soulignons le rôle important de la composante police de la FISNUA dans le maintien de l'ordre public grâce à des patrouilles locales interactives et au renforcement des capacités des comités de protection de la population locale. La FISNUA doit poursuivre ses négociations avec les deux parties en vue de la création de comités de protection de la population locale dans le nord d'Abyei et de la tenue des réunions du comité mixte pour la paix.

Malgré des retards dans l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les deux Gouvernements ont pris des mesures importantes pour garantir son plein fonctionnement. Nous réaffirmons que le Mécanisme joue un rôle critique dans le maintien de la stabilité à Abyei et dans

la prévention des affrontements le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Voilà pourquoi nous appuyons globalement les propositions du Secrétaire général d'apporter plusieurs modifications au concept de la FISNUA en ce qui concerne ses composantes militaire, policière et civile. Dans le même temps, toute décision sur une telle reconfiguration doit être prise en concertation avec les deux pays et avec leur accord.

Nous soulignons également l'importance de la proposition tendant à promouvoir le lien entre la paix et le développement en mettant en œuvre des programmes qui profiteraient aux deux communautés et nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux donateurs pour qu'ils allouent des fonds à des projets axés sur le développement et la réconciliation. Nous espérons que ces recommandations seront acceptées au moment de renouveler le mandat de la FISNUA.

Enfin, nous tenons à rendre hommage à l'Envoyé spécial Nicholas Haysom et au contingent militaire éthiopien pour leur dévouement et les efforts louables qu'ils ont déployés pour préserver la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, et les assurons du plein appui du Kazakhstan.

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie la présidence des États-Unis d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui dans ce format. Cela fait longtemps que nous avons examiné cette question dans le cadre d'une séance publique.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, des informations qu'ils ont communiquées au Conseil de sécurité aujourd'hui.

L'État plurinational de Bolivie pense comme le Secrétaire général que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) est l'une des opérations de maintien de la paix dont le bilan est le plus positif. Nous saluons l'engagement de son personnel et la coopération du Gouvernement éthiopien, qui ont conduit à la situation de relative stabilité qui règne actuellement à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Tout en nous félicitant de la stabilité de la région, nous reconnaissons que la situation politique, humanitaire et sécuritaire continue de poser des défis auxquels la FISNUA répond dans la mesure de ses

possibilités, qui sont limitées par plusieurs facteurs échappant à son contrôle. Il est clair pour nous que ce sont les Gouvernements des deux pays qui doivent faire davantage d'efforts pour établir des mesures de confiance mutuelle, qui permettront d'appliquer de l'Accord de 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, et de déterminer le statut définitif de la zone.

À cet égard, nous avons pris note des recommandations formulées par le Secrétaire général en ce qui concerne l'ajustement du mandat de la FISNUA. Nous convenons en principe que son objectif doit être la mise en œuvre des accords de coopération portant sur les questions de la frontière, les arrangements en matière de sécurité et le règlement du statut final d'Abyei, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. De même, nous convenons que la FISNUA doit renforcer son appui aux parties dans le cadre de l'application des accords signés.

Nous nous félicitons des bons offices déployés par la FISNUA pour rapprocher les parties et relancer le processus politique, ainsi que pour promouvoir l'entente et la réconciliation entre les communautés dinka ngok et misseriya en encourageant leur coexistence par des activités commerciales et la création de comités de protection communautaire, contribuant ainsi à établir des liens de confiance essentiels entre les habitants de la région. Nous devons, en particulier, continuer d'œuvrer à réduire plus encore les tensions dans le marché commun d'Amiet, qui, comme nous le savons, est le centre économique de cette région et permet aux deux parties de se rencontrer.

Autre élément important pour ma délégation, il ne fait aucun doute que la FISNUA doit continuer d'appuyer le renforcement des capacités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui est essentiel au maintien de bonnes relations entre les deux pays. Par ailleurs, tout en soulignant que la FISNUA ne peut pas remplacer le rôle de l'État, les deux pays doivent œuvrer de concert pour consolider les institutions à même d'administrer la zone comme il se doit et de garantir la fourniture des services de base à la population d'Abyei. La coopération internationale est également essentielle pour financer des projets qui répondent aux besoins des communautés

de la zone, principalement dans les domaines de la réconciliation et du développement.

Nous souhaitons profiter de la présence du représentant du Soudan pour saluer le rôle que son pays a joué dans la conclusion récente de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous croyons comprendre que le processus a retardé la tenue des réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. S'il est nécessaire de tenir compte de ces variables, nous encourageons les parties à organiser des réunions du Mécanisme, qui pourraient aboutir à des résultats concrets.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général des recommandations qu'il a présentées. La Bolivie appuie la prorogation du mandat de la FISNUA, avec le maintien de ses capacités opérationnelles et de l'appui au Mécanisme, tout en continuant d'encourager les parties à travailler ensemble à la mise en place de mesures spécifiques, comme nous l'avons fait dans la résolution 2386 (2017). Toute modification du mandat de la mission doit d'abord être coordonnée avec les pays concernés et en concertation avec les pays fournisseurs de contingents et les organisations régionales et sous-régionales, et prendre en compte les recommandations du Secrétaire général.

M. Michon (France) : Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, pour leurs présentations éclairantes.

Cette réunion intervient à un moment important pour le Soudan et pour le Soudan du Sud. La situation sur le terrain dans la région d' Abyei est stable, l'amélioration des relations entre les deux pays est sensible et la signature de l'accord de paix actant la revitalisation de l'Accord de 2011 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud fait naître un espoir, même si nous sommes tous conscients qu'il convient de rester prudents s'agissant de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, nous devons faire preuve de volontarisme, mais aussi de lucidité et d'exigence.

Je souhaite à cet égard aborder deux points : d'abord, dire un mot sur la mise en œuvre des demandes formulées par le Conseil de sécurité sur la démarcation des frontières et ensuite, revenir sur les propositions du Secrétaire général concernant l'évolution de la Force

intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Le Conseil, dans sa résolution 2416 (2018), a fixé des objectifs précis aux parties concernant la démarcation de la frontière et, à la lumière des éléments exposés par Jean-Pierre Lacroix, le constat lucide que nous faisons, c'est que les progrès accomplis ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Ces progrès existent. Je note en particulier la délivrance des autorisations pour les patrouilles de la FISNUA ou encore la réunion, qui avait été envisagée samedi, du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Mais le bilan est globalement décevant, notamment s'agissant de la mise en place des bases d'opération du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ou encore s'agissant de l'ouverture des couloirs de passage à la frontière.

Nous sommes conscients des contraintes qui pèsent sur les parties avec une saison des pluies qui rend le travail difficile et des efforts de paix au Soudan du Sud qui ont mobilisé les énergies. Mais nous encourageons fortement les parties à faire plus et plus vite pour avancer sur la démarcation des frontières. Dans ce contexte, la FISNUA doit continuer de jouer un rôle essentiel, mais les recommandations formulées par le Secrétaire général doivent nous permettre de l'adapter à l'évolution de la situation. Je voudrais, à cet égard, insister sur quatre points.

Le premier, c'est que le choix de renforcer la posture politique de la FISNUA, qui est proposé, doit être soutenu. En effet, stabiliser Abyei et la frontière est essentiel; c'est une des grandes réussites de la FISNUA. Mais il est aussi nécessaire que la FISNUA contribue davantage au règlement politique de la question d' Abyei et des autres litiges frontaliers. Naturellement, il ne s'agit en aucun cas de se substituer à l'action du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ni à celle de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui ont tout notre soutien.

Deuxième point, la montée en puissance de la composante policière, qui est proposée, répondrait au défi de la hausse de la criminalité dans la région. C'est un enjeu essentiel, car il faut veiller à ne pas laisser s'installer une culture de l'impunité, en particulier s'agissant des agressions sexuelles.

Troisième point, le redéploiement et la réduction globale de la composante militaire, qui est proposée, vont également dans le bon sens. Ils doivent être conduits de

façon raisonnée pour préserver la stabilité d'Abyei et de la frontière. La ligne de crête qui doit être la nôtre, c'est bien sûr de chercher à améliorer l'efficacité de la Force, mais sans courir le risque de la fragiliser ou de mettre en péril la stabilité de la région.

Enfin, dernier point, je voudrais insister sur les relations avec les acteurs locaux et les populations. Nous pensons que la FISNUA doit en effet soutenir les initiatives locales, qui sont utiles pour le processus politique. Il est important que l'équipe de pays soit encouragée à développer des projets axés sur la réconciliation et le développement. C'est dans l'esprit et c'est conforme à l'approche de pérennisation de la paix qui est portée par le Secrétaire générale et qui doit irriguer toute notre action.

Pour conclure, je souhaite féliciter et remercier chaleureusement l'Envoyé spécial pour l'excellent travail qu'il a accompli, et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les personnes qui ont fait des exposés du point qu'ils nous ont fait ce matin de la situation.

Nous nous félicitons que la situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée relativement calme, quand bien même nous savons qu'elle reste tendue et imprévisible, qu'elle peut se détériorer rapidement et qu'elle peut, dans ce cas, avoir des conséquences inacceptables pour les civils. En outre, considérant l'instabilité dans les zones avoisinantes, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général que le maintien de la présence de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) demeure crucial.

Nous saluons le travail de la Mission et remercions les contingents éthiopiens d'exécuter cet important mandat. Protéger les civils, garantir l'accès de l'aide humanitaire, servir de médiateur dans les conflits dus aux migrations, faciliter le retour des personnes déplacées et démilitariser la région frontalière sont autant de tâches indispensables pour le maintien de la stabilité dans la zone.

Sept années se sont écoulées depuis la création de la FISNUA, et nous ne sommes malheureusement pas plus près d'une solution politique. Nous ne devons pas permettre que l'impasse actuelle se poursuive, et nous devons redoubler d'efforts pour trouver de nouveaux moyens d'aller de l'avant. La FISNUA doit

continuer d'être partie intégrante des efforts visant à normaliser les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'action de l'ONU doit toujours viser à trouver des solutions politiques, et sa mission doit être ajustée de façon à promouvoir cet objectif. Cela est également vrai pour la FISNUA. La mise en œuvre des chapitres pertinents de l'accord de coopération – à savoir la question des frontières, les arrangements en matière de sécurité et le règlement du statut définitif d'Abyei – est l'objectif ultime à atteindre. C'est pourquoi nous saluons la recommandation du Secrétaire général de faire jouer à la Mission un rôle accru en appui au processus politique.

Nous nous félicitons aussi à cet égard du travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. La coopération entre la FISNUA et le Groupe doit se poursuivre, et il faut chercher à nouer de nouvelles synergies avec les efforts de l'Union africaine.

Nous sommes tout autant frustrés que les parties n'aient pas tiré parti de la dynamique positive du printemps dernier et qu'elles n'aient pas mené les actions attendues d'elles. Quelques efforts ont été déployés et de petits pas positifs ont été faits, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un règlement politique qui s'attaque aux problèmes sous-jacents. Nous espérons que les récents développements positifs intervenus dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud pourront aussi permettre de parvenir à une solution politique concernant le statut futur d'Abyei.

Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est un élément essentiel du cadre régissant les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ce qui contribue également à la stabilité générale dans la zone frontalière. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans sa lettre (S/2018/778), il n'y a pas eu un seul affrontement entre les armées soudanaise et sud-soudanaise depuis que le Mécanisme a été inscrit au mandat de la FISNUA en 2012. Nous sommes d'accord qu'il importe d'encourager de nouvelles avancées plutôt que de compromettre les gains engrangés.

En outre, en l'absence des institutions temporaires envisagées, la FISNUA s'est acquittée de tâches cruciales dans des domaines qui n'étaient pas prévus. Nous saluons en particulier le travail accompli en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de protection des droits de l'enfant. Un vide grave existe en matière de gouvernance, et la Mission doit être dotée des moyens nécessaires pour y faire face de manière appropriée. Elle doit, par exemple, pouvoir contribuer aussi aux

occasions qui s'offrent en matière de médiation et régler les questions essentielles de maintien de l'ordre.

Pour terminer, je voudrais remercier sincèrement l'Envoyé spécial Haysom de son engagement inlassable et de sa précieuse contribution à ce travail. Ses efforts ont été utiles non seulement pour le règlement de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais aussi pour toute la région. Ses exposés clairs et francs nous manqueront, mais nous espérons continuer de travailler en étroite collaboration avec lui dans son nouveau et important rôle en Somalie.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et l'Envoyé spécial Haysom de leurs excellents exposés.

Je vais aborder aujourd'hui trois points, qui sont d'une grande importance pour le Royaume des Pays-Bas : premièrement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs – et je me félicite que le Secrétaire général adjoint ait été très précis à ce sujet; deuxièmement, l'importance de la stabilité de la région; et, troisièmement, la responsabilisation et l'état de droit.

Premièrement, le Royaume des Pays-Bas est déçu par l'absence de progrès dans la démarcation de la frontière. La plupart des mesures énoncées dans la résolution 2412 (2018) n'ont pas été mises en œuvre. Nous nous félicitons de l'autorisation accordée aux patrouilles. Celles-ci sont importantes pour faciliter la pleine liberté de mouvement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Mais nous attendons toujours nombre de mesures importantes, notamment les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et de sécurité qui sont censées donner un nouveau souffle aux efforts visant à trouver une solution durable pour la région d'Abyei. L'annonce d'une réunion du Mécanisme à la fin de la semaine est encourageante, mais nous réitérons la nécessité de voir des progrès concrets faits dans l'accomplissement des progrès mesurables énoncés dans la résolution 2412 (2018). Le Royaume des Pays-Bas se félicite des récents efforts déployés par la région en vue de la paix au Soudan du Sud, et nous espérons que ce sera un pas fondamental fait vers la paix dans la région. Ceci est donc susceptible d'améliorer l'environnement favorable pour les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Deuxièmement, je tiens à souligner que la stabilité dans la région demeure notre objectif principal. Dans sa lettre (S/2018/778), le Secrétaire général souligne encore une fois le rôle essentiel de la FISNUA dans la stabilisation à Abyei et dans la zone frontalière. Le Conseil de sécurité est engagé de longue date en faveur de la paix et de la sécurité dans la région, et il continue de jouer un rôle dans la prévention de l'escalade de la violence. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations du Secrétaire général. En particulier, nous pensons qu'il est important, en tant que prochaine mesure à prendre, de créer un espace politique. Ajouter une composante civile à la Mission contribuerait à la réalisation de cet objectif.

Troisièmement et enfin, je voudrais souligner combien l'état de droit et la responsabilisation sont importants pour un avenir stable à Abyei. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il convient de renforcer le lien entre paix et du développement; en particulier, les mécanismes de justice et de responsabilisation doivent être renforcés. Les équipes de pays des Nations Unies peuvent, selon nous, jouer un rôle important à cet égard. La criminalité est en hausse dans la région d'Abyei en l'absence de forces de sécurité nationales. Il est indispensable de renforcer les capacités en matière d'état de droit dans les communautés locales. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la composante police de la mission; en particulier, déployer des femmes officiers pourrait jouer un rôle crucial. Nous encourageons le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour ce faire.

Pour terminer, les faits récents présentent un tableau contrasté. D'un côté, les progrès concernant les objectifs mesurables sont décevants et, de l'autre, les avancées vers la paix dans la région sont encourageantes. Le conflit frontalier à Abyei n'est toujours pas réglé. Dans les semaines à venir, le Conseil décidera de la voie à suivre pour la mission. Ce faisant, nous devons tous œuvrer en vue de la stabilité à long terme dans la région.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les personnes qui ont fait des exposés – le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et l'Envoyé spécial Nicholas Haysom – des informations qu'ils ont partagées avec nous aujourd'hui. Étant donné que c'est certainement le dernier exposé que nous présentera M. Haysom en sa qualité d'Envoyé spécial, je tiens à le remercier de son

travail et de son engagement acharnés, et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions en Somalie.

Je voudrais axer mon intervention sur deux points : premièrement, la situation qui règne actuellement à Abyei et, deuxièmement, le travail de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Nous prenons note de ce que la situation au plan de la sécurité à Abyei est actuellement relativement calme, mais, en même temps, nous reconnaissons que des défis restent à relever sur les fronts politique, humanitaire et économique. Nous prenons note avec regret du manque de progrès dans le processus politique et du vide administratif qui persiste dans la zone d'Abyei. L'absence d'autorités officielles efficaces à Abyei signifie que le maintien de l'ordre est limité et que la bonne gouvernance et l'état de droit sont en position de faiblesse. Elle entrave également la fourniture de services de base à la population, et elle limite en particulier l'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux services de santé.

Je tiens à souligner que la responsabilité de la mise en œuvre des accords de 2011 et 2012 revient au premier chef aux Gouvernements des deux pays. La Pologne estime que le Conseil de sécurité doit rester uni dans son message et encourager les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à créer rapidement les mécanismes conjoints à pleine capacité, à normaliser les accords frontaliers et, dans une perspective à long terme, à élaborer une solution politique qui permette d'instaurer une paix durable à Abyei. Je tiens également à souligner la nécessité d'intégrer les femmes et les jeunes au processus politique en cours. Il ne fait aucun doute que la stabilité relative à Abyei est liée au rôle que joue la FISNUA. À cet égard, la Pologne tient à saluer les efforts des contingents éthiopiens et de l'ensemble du personnel des Nations Unies à Abyei.

Nous remercions le Secrétaire général de ses recommandations sur les mesures à prendre pour adapter la FISNUA à la situation actuelle à Abyei et aux besoins des communautés frontalières au Soudan et au Soudan du Sud. Nous convenons que la Force intérimaire doit être capable de répondre aux besoins sur le terrain. En conséquence, la FISNUA doit se tenir prête à contribuer à trouver une solution politique à Abyei et à appuyer la mise en œuvre des accords entre le Soudan et le Soudan du Sud, en coopération avec la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous estimons que la

reconfiguration suggérée du mandat de la mission doit être prise en compte par le Conseil et qu'il faut à ce sujet organiser de nouvelles consultations avec le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'avec l'Union africaine.

Je conclus en soulignant que le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pas d'autre option que le dialogue, notamment le dialogue intercommunautaire et la réconciliation, accompagné d'un véritable processus politique pour régler la question d'Abyei. La présence de la FISNUA reste cruciale pour la stabilité d'Abyei, mais elle ne peut se substituer au rôle de l'État. La Pologne estime que le Conseil de sécurité doit rester uni sur cette question et appuyer tous les efforts visant à régler durablement la question du statut d'Abyei.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haysom, de leurs exposés.

La situation actuelle dans la zone d'Abyei est généralement stable. Des changements évidents se sont produits depuis six ans. La Chine apprécie les efforts que déploient les Gouvernement soudanais et sud-soudanais, l'Union africaine (UA), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la communauté internationale.

Il y a quelques jours, les parties sud-soudanaises ont officiellement signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a posé un jalon important en vue de mettre un terme au conflit et de réaliser la paix au Soudan du Sud. L'Accord crée également des conditions favorables pour continuer d'améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et régler en bonne et due forme la question d'Abyei. La Chine reste convaincue qu'un règlement politique de la question d'Abyei est l'unique option. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent renforcer la coordination et fournir une aide constructive.

Premièrement, il importe de respecter pleinement le leadership du Soudan et du Soudan du Sud en ce qui concerne la question d'Abyei. Ce sont les pays concernés. En outre, cette question ne peut être réglée sans leur coopération et leur coordination. La communauté internationale doit maintenir l'enthousiasme des deux pays pour qu'ils s'engagent à régler la question d'Abyei par des moyens politiques, consolident leurs relations de bon voisinage, renforcent la confiance mutuelle et

approfondissent leur coopération pragmatique dans la zone d' Abyei. Les mesures contraires au consensus entre les deux pays doivent être évitées.

Deuxièmement, il importe de laisser l'UA et les autres organisations régionales agir en tant que principales actrices de la médiation. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a surmonté il y a longtemps de nombreuses difficultés, poursuit activement ses bons offices et joue un rôle d'intermédiaire important aux fins de la réconciliation entre le Soudan et le Soudan du Sud. La communauté internationale doit continuer de fournir l'appui nécessaire pour permettre à l'UA de faire son travail.

Troisièmement, il faut aider la FISNUA à continuer de s'acquitter de son mandat, qui, conformément au mandat du Conseil de sécurité, appuie le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et joue un rôle clef dans la stabilisation de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. La Chine appuie la mise en œuvre continue du mandat de la FISNUA, et elle espère que la communauté internationale fournira une aide constructive à cet égard. La Chine note que le Secrétaire général a adressé il y a quelques jours au Conseil de sécurité (S/2018/778) une lettre dans laquelle il propose de réorganiser la FISNUA et d'adapter son mandat à la lumière des événements récents. En ce qui concerne les recommandations pertinentes, nous espérons que le Secrétaire général maintiendra sa communication et sa coordination avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, l'UA et les pays fournisseurs de contingents concernés. Nous espérons également qu'il prendra pleinement en compte leurs vues afin de renforcer l'efficacité du rôle des forces de maintien de la paix et d'avancer vers le règlement de la question d' Abyei.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la paix et au développement en Afrique et a toujours appuyé le règlement des problèmes africains par les pays africains et avec des méthodes africaines. La Chine est disposée à continuer de travailler avec les pays africains et la communauté internationale pour contribuer à promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Afrique.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la convocation de la présente séance et nous remercions Jean-Pierre Lacroix et Nicholas Haysom de leurs exposés importants.

Nous tenons en premier lieu à souligner le rôle que joue la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) à Abyei pour maintenir la sécurité relative dans la zone et favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire vers les communautés. Nous estimons cependant qu'il est impératif de relancer le processus politique et de combler le vide gouvernemental et administratif à Abyei. À cette fin, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général concernant la reconfiguration du mandat de la FISNUA. Nous sommes certains qu'un rôle plus actif de la FISNUA à l'appui de la mise en œuvre des accords entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que sa coopération et sa coordination avec la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, permettront de réaliser l'objectif final de la mission et d'orienter Abyei vers la consolidation d'une paix durable.

Il nous semble important que la FISNUA contribue à régler les différends frontaliers et, conformément aux recommandations du Secrétaire général, qu'elle concentre ses effectifs militaires dans les zones frontalières, où les menaces à la sécurité sont plus marquées. À cet égard, il convient de souligner le rôle important que joue le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour maintenir des relations stables entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2412 (2018).

Nous espérons que les événements récents dans la sous-région de la Corne de l'Afrique donneront l'élan nécessaire aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour mettre en place des mesures concrètes propices au règlement de la question du statut d' Abyei et à délimitation de la frontière commune. D'un autre côté, il nous semble important que la FISNUA appuie le renforcement des institutions garantes de la gouvernance, de l'état de droit et de l'ordre public à Abyei. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la recommandation de déployer des unités de police dans les principales agglomérations et des agents spécialisés dans toutes les bases d'opérations.

Compte tenu de la nécessité d'éliminer les causes profondes du conflit, nous espérons que les mesures recommandées par le Secrétaire général, notamment la création d'un programme spécifique pour les communautés ngok dinka et misseriya, seront

prises en place pour promouvoir le développement et la réconciliation à Abyei.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, de leurs exposés très éclairants et révélateurs sur la situation qui règne dans la zone d'Abyei. Les habitants d'Abyei ont déjà trop souffert, raison pour laquelle nous estimons qu'il faut s'attacher à maintenir la stabilité qui règne actuellement dans cette zone.

La Guinée équatoriale se félicite des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et appuie ses activités dans la région. Nous estimons que la FISNUA est un facteur important pour mettre fin au conflit qui a infligé tant de souffrances aux habitants d'Abyei. Les parties doivent s'abstenir de tout acte susceptible de compliquer la situation.

Nous sommes toutefois préoccupés par la persistance de tensions politiques internes et de conflits latents et par le fait que les parties n'ont pas profité du calme relatif le long de la frontière pour se pencher sur la situation en vue de régler les questions en suspens.

À cet égard, nous voudrions encourager les parties concernées, le Soudan et le Soudan du Sud, à prendre en compte et à mettre en œuvre les mesures adoptées en ce qui concerne leurs frontières. Je parle de l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, signé en septembre 2012, qui a joué un rôle stabilisateur dans cette zone. Sinon, il sera très difficile de consolider la paix souhaitée dans la zone.

D'autre part, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle constructif à cet égard en appuyant les efforts déployés par la FISNUA pour s'acquitter de son mandat. Nous saluons l'action de la FISNUA visant à faciliter l'accès à l'aide humanitaire et son acheminement, car les besoins humanitaires demeurent importants et pourraient augmenter en raison des tensions intercommunautaires et de l'absence de services de base. Les deux Gouvernements doivent également coopérer avec la FISNUA à cet égard.

Il importe que la FISNUA joue un rôle plus actif et plus dynamique pour appuyer une solution politique visant à régler la question du statut final d'Abyei, notamment l'application par le Soudan et le Soudan

du Sud des accords de 2011 portant sur les questions relatives à la frontière et les mesures de sécurité.

Pour terminer, nous voudrions féliciter tous ceux qui ont rendu possibles les progrès accomplis dans la zone d'Abyei dont nous parlons aujourd'hui, à savoir l'Union africaine, la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui ont fait preuve d'une détermination louable dans la quête de la paix et de la sécurité dans cette zone frontalière. Nous les exhortons à maintenir cet élan et l'esprit de compromis nécessaire en vue de l'application des accords que j'ai mentionnés.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Je voudrais également remercier l'Envoyé spécial, M. Nicholas Haysom, de son exposé et de l'excellent travail qu'il a accompli pendant son mandat en faveur de la paix et de la stabilité entre le Soudan du Sud et le Soudan. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Je voudrais aborder trois questions. Je voudrais tout d'abord évoquer les progrès accomplis par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), et en particulier par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, par rapport aux objectifs fixés par la résolution 2412 (2018). Le Royaume-Uni se félicite du maintien des autorisations permanentes pour toutes les patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA, ainsi que de l'appui apporté par les deux Gouvernements à la mission, en cessant d'entraver les mouvements de la mission, comme c'était le cas au cours des périodes précédentes. Toutefois, comme l'a fait remarquer le représentant des Pays-Bas, nous sommes déçus par l'absence de progrès pour ce qui est d'autres objectifs. Nous exhortons les deux Gouvernements à tout mettre en œuvre pour remédier à cette situation. Il faut s'attacher en priorité à mettre en place les quatre dernières bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et à organiser les deux réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Certes, les efforts des deux Gouvernements sont essentiels pour faire des progrès, mais comme l'a indiqué l'Envoyé spécial, M. Haysom, nous sommes conscients du fait que le contexte plus général, notamment l'accent louable mis par les deux Gouvernements sur le processus de paix au Soudan du Sud et l'absence d'accord entre

les communautés locales pour ce qui est des bases d'opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ont contribué à ces retards. Par conséquent, comme l'a dit le représentant de la France, nous estimons qu'il est essentiel que la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière engagent un dialogue avec les communautés locales pour tenir compte de leurs préoccupations et obtenir leur appui.

Deuxièmement, je voudrais évoquer les recommandations du Secrétaire général concernant la FISNUA, dont nous nous félicitons dans l'ensemble. Nous appuyons la recommandation tendant à renforcer la composante civile de la FISNUA, notamment en recrutant des agents chargés des relations avec les communautés. Nous prenons également acte de la recommandation du Secrétaire général de recruter un civil qui fera fonction de chef adjoint de la mission. Nous félicitons la FISNUA d'avoir amélioré les conditions de sécurité à Abyei, réduisant ainsi la nécessité d'une présence militaire importante dans la zone. Nous saluons donc la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la composante militaire de la Force doit être principalement déployée le long des frontières de la zone d'Abyei, compte tenu du fait que le risque le plus important pour la sécurité dans la zone est celui d'une action militaire transfrontalière. En dépit de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, à l'instar de nombreux autres orateurs, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'une hausse de la criminalité dans la zone d'Abyei et par les retards persistants dans la mise en place des dispositifs administratifs par les deux parties, y compris le Service de police d'Abyei. Par conséquent, nous appuyons pleinement la recommandation de déployer trois unités de police constituées dans les trois plus grands foyers de population de la zone d'Abyei.

Troisièmement et enfin, comme d'autres orateurs l'ont dit, seul un règlement politique peut permettre de remédier aux causes profondes du conflit et de faire de la stabilité à long terme de la population d'Abyei une réalité. Il incombe donc au Conseil de sécurité de veiller à ce que la mission dispose des ressources nécessaires pour apporter son appui en vue de la réalisation de cet objectif primordial. Nous nous félicitons vivement de l'optimisme que j'ai pu déceler chez l'Envoyé spécial, M. Haysom, quant au fait que le Soudan et le Soudan du Sud ont désormais plus de volonté et de capacités de faire des progrès sur le plan politique. J'attends avec intérêt ce que vont dire les représentants de ces deux

pays sur la façon dont ils comptent s'y prendre. Bien entendu, ils peuvent compter sur notre plein appui.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et l'Envoyé spécial, M. Nicholas Haysom, de leurs exposés exhaustifs.

Nous estimons que la poursuite des efforts conjoints par les parties, y compris le dialogue politique au plus haut niveau, est la clef du succès du processus de paix inter-soudanais. La base du dialogue entre Khartoum et Djouba existe déjà, à savoir les accords bilatéraux conclus en septembre 2012 à Addis-Abeba, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de l'amélioration récente des relations entre les deux Soudans. Nous saluons la participation effective de Khartoum aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement visant à revitaliser l'Accord de paix au Soudan du Sud.

Nous prenons note des efforts déployés par l'Union africaine et son Groupe de mise en œuvre de haut niveau sous la direction de M. Thabo Mbeki. Nous espérons que ce mécanisme continuera à jouer un rôle important pour promouvoir la normalisation des relations entre les deux pays.

Nous nous félicitons de la situation généralement stable à Abyei, ainsi que des relations constructives entre le personnel de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) avec la population locale et des mesures prises par la FISNUA pour prévenir les conflits intercommunautaires.

Parmi les aspects positifs, nous voudrions également mettre en relief la tenue périodique de réunions des comités de paix avec des représentants des communautés ngok dinka et misseriya. Nous notons avec satisfaction que des questions liées à l'application de la loi et aux activités économiques sont abordées lors de ces réunions. C'est un fait important que le marché d'Amiet est lentement en train de devenir le carrefour commercial non seulement d'Abyei, mais également de la région dans son ensemble. Nous sommes convaincus que cela a contribué à renforcer la confiance et la réconciliation entre les deux communautés.

Nous regrettons que toutes les dispositions de l'Accord inter-soudanais du 20 juin 2011 ne soient pas toutes mises en œuvre. Il reste un vide de pouvoir dans

la zone. Le statut démilitarisé d'Abyei et de la zone tampon le long de la frontière inter-soudanaise est violé. Nous aimerions voir se multiplier les contacts réguliers entre les dirigeants soudanais et sud-soudanais.

En ce qui concerne le renforcement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, nous nous félicitons de voir les progrès réalisés par les parties s'agissant du respect de leurs obligations de le rendre pleinement opérationnel. Nous pensons que le Mécanisme est un élément important pour prévenir les incidents entre les deux parties. Nous restons convaincus qu'une réduction de l'appui de la FISNUA au Mécanisme pourrait complètement paralyser la structure et miner les perspectives d'un règlement complet de la situation à Abyei. C'est pourquoi nous avons appuyé l'adoption de la résolution 2412 (2018), qui a prolongé de six mois le mandat de la FISNUA. Nous serons prêts à appuyer une prolongation semblable en octobre.

Nous avons pris note de la lettre du Secrétaire général (S/2018/778), qui contient des propositions sur la reconfiguration de la FISNUA. Nous pensons que la question doit être examinée avec soin. Nous comprenons les inquiétudes que suscite l'absence de progrès dans le règlement du différend d'Abyei. Nous notons que toute une série de facteurs empêchent Khartoum et Djouba de faire preuve de la souplesse nécessaire pour régler la question du statut final d'Abyei. À cet égard, la FISNUA joue un rôle très important dans le maintien de la stabilité dans la région. Une fois de plus, nous voudrions rappeler que la FISNUA opère dans le cadre du maintien de la paix traditionnel, dans lequel les parties au conflit sont des États. Lorsque nous prenons des décisions sur la reconfiguration de la mission, il importe de s'inspirer des principes fondamentaux du maintien de la paix. Nous pensons que les changements proposés par le Secrétariat en ce qui concerne le renforcement de la composante civile et la modification du mandat et du nombre de membres du personnel de la mission doivent d'abord être appuyés par Khartoum et Djouba. Nous devons également tenir compte des vues des pays fournisseurs de contingents, sinon, la reconfiguration pourrait avoir un effet tout à fait inverse de celui désiré.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis d'Amérique.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé et de l'explication qu'il a fournie concernant les recommandations pour la reconfiguration de la Force intérimaire de sécurité

des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Je remercie également l'Envoyé spécial, M. Haysom, de son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour lui exprimer notre gratitude pour toutes ses contributions en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Nous regrettons son départ, ainsi que ses compétences et ses connaissances sur cette question, mais nous lui souhaitons bonne chance dans son prochain rôle avec l'Organisation des Nations Unies en Somalie.

Les États-Unis apprécient le succès des travaux menés par la FISNUA pour stabiliser Abyei, et félicitent tout particulièrement l'Éthiopie de ses contributions. Les efforts déployés par la mission pour stabiliser la zone et travailler avec les communautés locales pour renforcer les liens, régler les différends et accroître la paix et la sécurité ont grandement contribué au calme général qui règne dans la zone contestée entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il est désormais temps de veiller à ce que nous puissions reconfigurer la mission pour qu'elle tienne compte des nouvelles réalités sur le terrain et réponde mieux à ses préoccupations actuelles en matière de sécurité et d'administration, comme le Conseil l'a approuvé à l'unanimité lors du récent renouvellement du mandat.

Selon notre analyse, les recommandations du Secrétaire général concernant la reconfiguration constituent un bon point de départ pour rendre la FISNUA conforme aux réalités sur le terrain, mais elles ne vont pas assez loin. Nous estimons que les acquis considérables obtenus ces dernières années sur le plan de la sécurité justifient une réduction du nombre total de membres du personnel en tenue de la mission. L'amélioration des conditions de sécurité dans la zone d'Abyei et dans d'autres zones frontalières n'exige plus le niveau actuel de personnel militaire. Grâce aux objectifs fermes fixés par le Conseil, des progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée pour rendre opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Toutefois, comme d'autres orateurs l'ont souligné, les parties n'ont pas atteint tous les objectifs définis par le Conseil.

Plus d'une demi-décennie après sa création, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a pas encore atteint son plein potentiel. Nous regrettons que les parties n'aient pas convoqué une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et que les progrès concernant les autres objectifs semblent être au point mort. Nous

exhortons les parties à prendre des mesures pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 2412 (2018) avant la date limite du 15 octobre. Le Conseil de sécurité ne doit pas, et les États-Unis ne le feront pas, appuyer indéfiniment un Mécanisme qui demeure sous-utilisé et qui ne progresse pas dans le règlement des questions politiques qui sont à la base du mandat d'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, surtout si les parties ne veulent pas s'engager pleinement dans le processus politique et ne respectent pas les objectifs fixés par le Conseil de sécurité.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'une réorientation vers une mission de type policier est nécessaire pour consolider la paix et la stabilité laborieusement instaurées par les soldats de la paix éthiopiens. La création du Service de police d'Abyei et la mise en place d'un service de police complet demeurent des étapes essentielles pour maintenir la stabilité, tout en permettant à la FISNUA de se retirer à terme. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'une forte composante civile est nécessaire pour que la FISNUA fonctionne efficacement et crée l'espace nécessaire pour régler les problèmes politiques sous-jacents. La composante civile aiderait les deux parties et toutes les communautés à maintenir la stabilité, à prévenir les conflits intercommunautaires et à mettre en œuvre les accords passés. Nous apprécions le rôle joué par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine s'agissant de faciliter le règlement du différend relatif à Abyei. Nous exhortons le Groupe à poursuivre ses efforts de médiation pour parvenir à un accord sur le statut final d'Abyei et à continuer d'encourager les parties à mettre en œuvre les accords passés.

Dans les missions qui fonctionnent généralement bien, telles que la FISNUA, nous devons rendre à César ce qui est à César. C'est pourquoi je remercie l'Éthiopie et les autres pays qui fournissent du personnel et des ressources à la mission. Toutefois, nous devons faire preuve d'esprit critique pour gérer efficacement nos ressources limitées et les utiliser à bon escient pour les tâches à accomplir. Nous devons également nous demander si toutes ces tâches sont toujours appropriées et nécessaires. Les missions de maintien de la paix, même celles qui fonctionnent généralement bien, doivent être dotées de stratégies de sortie et s'adapter à l'évolution des circonstances et des réalités de la situation sur le terrain. Pour la FISNUA, cela implique une reconfiguration pour assurer une affectation réaliste de personnel de police et de contingents, une forte présence civile et un

engagement renouvelé des parties à trouver une solution permanente aux questions en suspens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis, Monsieur le Président, de faire rapport au Conseil de sécurité pour la deuxième fois sous votre présidence. Nous tenons à remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Lacroix et l'Envoyé spécial Haysom. Nous voudrions également souhaiter bonne chance à M. Haysom dans ses nouvelles fonctions.

Au nom de notre gouvernement, nous nous félicitons de la lettre du Secrétaire général concernant la reconfiguration de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la situation dans la zone d'Abyei (S/2018/778). Les propositions recommandées par le Secrétaire général ont été bien accueillies par les Ngok Dinka. J'espère que le Conseil a pu lire la lettre des chefferies ngok dinka que nous lui avons envoyée hier.

Tout en saluant les propositions et recommandations du Secrétaire général, nous voudrions exprimer nos préoccupations au sujet du projet de force de police spécialisée dans les migrations, qui serait chargée de dialoguer avec les Misseriya sédentaires de la zone d'Abyei car, à long terme, cette pratique pourrait légitimer la résidence illégale et la poursuite de l'occupation des terres dinka, qui continue de décourager les déplacés ngok dinka à retourner dans leurs terres légitimes.

En ce qui concerne les objectifs fixés, notre gouvernement reste déterminé à engager le Gouvernement soudanais à collaborer avec lui pour les atteindre. Toutefois, comme le Conseil le sait peut-être, pour des raisons techniques, les deux parties n'ont pas été en mesure de se rencontrer régulièrement, en particulier alors que la région était préoccupée par la relance des négociations de l'Accord de paix revitalisé. Mais nous sommes maintenant informés de manière fiable qu'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité doit se tenir les 23 et 24 septembre à Addis-Abeba.

En ce qui concerne la résolution 2416 (2018), ma délégation voudrait proposer un moyen d'appliquer le paragraphe 6. Les membres se souviendront sans

doute que le paragraphe 6 charge le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine d'informer le Conseil de sécurité des progrès réalisés par les parties dans l'application de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et des progrès réalisés dans le règlement du statut final et de deux autres questions. Étant donné que les parties ne se réunissent pas régulièrement, nous voudrions proposer qu'elles informent directement le Conseil de sécurité, conjointement ou individuellement.

En conclusion, s'il semble qu'il y ait eu une paix relative dans la zone d'Abyei ces dernières années, c'est que, pour citer la lettre des chefs ngok dinka,

« Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'a FISNUA a obtenu d'assez bons résultats au cours des sept dernières années de sa présence dans la région d'Abyei. Elle a pratiquement permis d'éviter de nouveaux affrontements entre le Soudan et le Soudan du Sud, en particulier dans Abyei. En outre, nous pensons que les ajustements proposés au mandat de la FISNUA ajouteront d'autres dimensions à une paix durable au-delà des frontières et entre les communautés qui interagissent dans le cadre de la zone d'Abyei».

Il serait donc prudent et sage de la part du Conseil de sécurité de renforcer les effectifs actuels de la FISNUA avec l'élément de police proposé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, la Représentante du Royaume-Uni, pour les efforts qu'elle a déployés à la présidence du Conseil le mois dernier. Je souhaite également vous assurer de l'entière coopération de la délégation de mon pays.

Je voudrais tout d'abord réitérer l'engagement de mon pays à coopérer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) afin qu'elle puisse remplir son mandat conformément à la résolution 1990 (2011). Je remercie également le Secrétaire général de son rapport au Conseil de sécurité (S/2018/778), ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Je voudrais également

souhaiter à l'Envoyé spécial, M. Haysom, plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous ne devons pas oublier les circonstances positives, voire idéales, qui ont permis de conclure avec succès un accord en juillet 2011 sur le statut final d'Abyei. C'est le résultat direct de l'engagement total en faveur du droit à l'autodétermination du Soudan du Sud, qui est à la base de l'Accord de paix global de 2005. Il s'agissait d'un accord international négocié qui a débouché sur un engagement à renforcer les points de convergence entre les deux pays frères et à éviter le recours à des moyens non pacifiques.

Nous étions d'accord à l'époque pour dire que nous sommes un seul peuple dans deux États. Nous croyons à l'obligation morale et à l'engagement juridique de respecter l'Accord d'Abyei, qui traite également du statut final de cette partie intégrante du territoire soudanais. Je tiens à souligner que la stabilité et la sécurité qui prévalent actuellement à Abyei et les progrès importants réalisés en matière de coexistence entre les communautés misseriya et ngok dinka, comme le montre le rapport récemment présenté au Conseil, sont le résultat direct des efforts déployés par le Gouvernement et les communautés, ainsi que du rôle positif que la FISNUA joue depuis sa création.

La sagesse dicte la nécessité d'une coopération entre tous les partenaires pour consolider davantage la sécurité et la stabilité. Elle exige également que les parties se distancient de toute action ou décision qui pourrait compromettre cette stabilité avant que le statut juridique définitif d'Abyei ne soit déterminé. Jusque-là, Abyei fait partie intégrante du territoire soudanais, et le Gouvernement soudanais exerce sa pleine souveraineté sur ce territoire.

Je tiens à rappeler ce que les membres du Conseil de sécurité ont affirmé l'année dernière, à savoir que la réalisation de la sécurité et de la stabilité à Abyei est un exploit en soi, qui doit être préservé et encore renforcé.

Le Gouvernement soudanais a pris note des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et a exprimé ses réserves sur certaines d'entre elles parce qu'elles contreviennent à l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) sur les arrangements temporaires concernant l'administration et la sécurité dans la zone d'Abyei, qui constituent la base de tous les arrangements concernant Abyei, notamment le déploiement de la

FISNUA. En effet, les deux parties à l'Accord – à savoir le Gouvernement soudanais et le SPLM, qui est devenu plus tard le Gouvernement sud-soudanais – restent liés par cet accord jusqu'à ce que le statut final d'Abyei soit déterminé.

Je voudrais citer l'article 41 :

« Le présent Accord et le Protocole d'Abyei (à l'exception des modifications apportées par ledit accord) continueront de s'appliquer jusqu'à ce que le statut final d'Abyei soit arrêté. »

Je voudrais également rappeler l'article 29 du même Accord, qui lie toute modification du mandat de la FISNUA au consentement des deux parties à l'Accord. Cet article se lit comme suit :

« Le Gouvernement du Soudan et le SPLM demanderont au Conseil de sécurité de l'ONU d'approuver le déploiement et le mandat de l'ISFA, étant entendu que le mandat visé au paragraphe 27 du présent Accord ne sera pas modifié sans l'accord du Gouvernement du Soudan, du SPLM et du Gouvernement éthiopien. »

Le Gouvernement de mon pays réaffirme son engagement à mettre en œuvre tous les accords conclus avec la République du Soudan du Sud, à commencer par le Protocole relatif au règlement du conflit dans la zone d'Abyei, signé en 2004, l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et les accords de coopération bilatérale signés le 27 septembre 2012. Nous appelons nos frères et sœurs du Gouvernement sud-soudanais à coopérer constructivement aux côtés du Gouvernement soudanais et de l'Union africaine afin d'accélérer la mise en place des institutions d'Abyei, conformément à l'Accord de juin 2011. Cela permettrait de régler la question du statut final d'Abyei. Ces institutions incluent une administration conjointe à Abyei, ainsi qu'un conseil législatif conjoint et un service de police conjoint. Nous convenons tous que ces institutions sont

essentielles et indispensables pour administrer la zone comme pour instaurer la paix, fournir des services de base à la population, consolider la coexistence entre les différentes communautés et créer les conditions appropriées, nécessaires et propices au règlement de la question du statut final d'Abyei, de manière à répondre aux aspirations de toutes les parties prenantes, dans le cadre de paramètres acceptables pour tous.

Qu'il me soit permis de réaffirmer qu'il faut appréhender la question d'Abyei dans le cadre global des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, en prenant en compte l'évolution des situations nationales des deux pays. La délégation de mon pays espère que les derniers développements permettront de renforcer les relations bilatérales et de régler les questions en suspens, au premier rang desquelles figure la question d'Abyei, d'autant plus que le Soudan a accueilli les négociations de paix entre les parties soudanaises et a déployé d'inlassables efforts, dont le Conseil de sécurité a pris acte et qui ont abouti, le 12 septembre, à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Sud Soudan.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier tous nos partenaires qui se sont efforcés de faciliter le travail de la FISNUA, en particulier le Gouvernement de notre sœur, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, ainsi que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que le personnel de la FISNUA, et le Secrétariat. Je réitère également l'engagement du Soudan à continuer de collaborer avec la FISNUA afin de lui permettre d'accomplir toutes les tâches qui lui ont été confiées. Je souscris à ce que M. Lacroix et certains membres du Conseil ont dit, à savoir qu'il importe d'organiser davantage de consultations afin de consolider la situation positive en place et de promouvoir notre détermination collective sur cette question.

La séance est levée à 11 h 45.